

Nombre de membres en exercice : 12
Nombre de conseillers élus : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BEAUSEMBLANT
N°2024/04-019 Page 1/1

L'an deux mil vingt-quatre et le 3 juin à 19 heures 30 s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune de Beausemblant sous la présidence de monsieur Jean CESA, maire.

Présents : Cesa Jean, Cornillon Joël, Margirier Agnès, Nicaise Michel, Gibot Hervé, Méchain Agnès, Seux Jean-Christophe, Sevenier Stéphanie, Noir Sylvain, Morel Vanessa,

Etaient représentés : Veyrier Camille pouvoir à Cesa Jean, Perrin Patrick pouvoir à Cornillon Joël

Secrétaire de séance : Seux Jean-Christophe

Date de la convocation : le 27 mai 2024

Délibération : Hausse des tarifs de la cantine pour les repas servis à partir du 2 septembre 2024

Vu la proposition de la Commission Scolaire,

Tarifs proposés pour les repas servis à partir du 1^{er} septembre 2024 (augmentation de 0.05 cts par rapport aux tarifs actuels)

- **Tarif enfant : 3.80 €**
- **Tarif enfant, majoré (inscription hors délai) : 6.30 €**
- **Tarif adulte : 5.80 €**
- **Tarif adulte, majoré (inscription hors délai) : 11.30 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide, à l'unanimité des membres présents et représentés, les tarifs proposés ci-dessus.

Les tarifs de la cantine sont ainsi portés à 3.80 € pour les enfants et 5.80 € pour les adultes.

Les tarifs majorés, en vigueur pour les repas commandés hors délai, après le jeudi 10h pour la semaine suivante, sont portés à 6.30 € pour les enfants et 11.30 € pour les adultes.

Cette modification des tarifs entre en vigueur **pour les repas servis à partir du 2 septembre 2024.**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Ainsi fait et délibéré, à Beausemblant, les jour, mois et an susdits.



Le Maire, Jean CESA